

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES **DU MAIRE**

AT2024/0016

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-2 - 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

En raison **des remplacements de poteaux, pour le compte d'Orange (France Télécom), rue du Pomingheat, rue de Tallagnat et rue du Château d'eau**, par l'entreprise CONSTRUCTEL CONSTRUCTIONS ET TELECOMMUNICATIONS, Parc d'activités des Chênes, route de Tramoyes 01700 LES ECHETS (MIRIBEL), chantiers mobiles, **du 2 au 25 mai 2024.**

Article 1

La circulation se fera par demi-chaussée, par la mise en place d'alternat manuel ou feux spéciaux, lors des chantiers mobiles, **du 2 au 25 mai 2024.**

Article 2

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée, durant toute la durée des travaux.

Article 3

La signalisation nécessaire pour permettre l'application de la présente décision sera mise en place par l'entreprise.

Article 4

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

Article 5

Ampliation de cet arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Romagnat.

Fait à Tallende, le 17 avril 2024

L'Adjoint au Maire,

Patrick MARCHAT

